

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mercredi 6 octobre

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Hervé BOLE, Mme Ghislaine JUY, Mme Emille ROTH DI BETTONI, Mme Françoise GILLET, Mme Aurélie MAITRE, Mr Sébastien JOUILLEROT, MR Moise POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT.

Absent excusé : Gilles Lavry donne procuration à Cédric IVANES

Début de la séance : 19h05

### DELIBERATIONS

#### **Rétrocession des parcelles de l'Association Foncière : ZI 91, ZI 88, ZI 1, ZP 3**

L'Association Foncière propose à la commune de rétrocéder ces parcelles pour 1 € symbolique. Mr le Maire écrira un courrier afin de demander à l'Association Foncière de céder également à la commune la parcelle ZI 47

En cas de refus, il proposera d'entretenir une fois par an le chemin à la charge de la commune, afin que les habitants puissent s'y promener sans danger.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **Convention entre l'Association Foncière et la mairie :**

La secrétaire de mairie fait le secrétariat de l'Association Foncière, il est donc nécessaire de mettre en place une convention.

Mr le Maire propose que l'AF verse une enveloppe globale de 200 € par an. Selon les heures effectuées sur l'année, un réajustement sera fait en fin d'année que ce soit en faveur de l'Association Foncière ou de la mairie.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

- RODP ORANGE (redevance à percevoir) : le montant pour cette année s'élève à 93,26 €.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **Demande de subvention du Téléthon :**

Mr le Maire rappelle que chaque année la MTL leur était mise à disposition gratuitement une fois par an et que la commune faisait également un don à l'occasion du cross du rpi.

Il propose de maintenir ces dispositions cette année et de ne verser aucune subvention supplémentaire.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **Assiette 2022 (destination de la coupe de bois) :**

Mr le Maire propose que l'ONF finisse de couper la parcelle 13

**Approuvé à l'unanimité.**

### Subvention Jura Nord Mur Ecole :

Mr le Maire propose d'envoyer un courrier à la Communauté de Communes pour leur demander une prise en charge des travaux du mur de l'école (montant des travaux : 6435, 40 €)

**Approuvé à l'unanimité.**

### QUESTIONS DIVERSES

- Dotation élus 2020 : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la dotation des indemnités des élus pour l'année 2020 a été versée à la commune par la Préfecture pour un montant de 9000 €.
- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : Mr le Maire explique le but du PLUI qui est notamment d'éviter l'extension des villages, l'harmonisation du règlement entre toutes les communes...). Il présente la carte d'Ougney tel que la commune devrait être par la suite avec ses limites, ses parcelles constructibles, ses parcelles non constructibles...).
- Ralentisseur grande rue : suite à un courrier de plainte d'un habitant extérieur à Ougney reçu à la mairie, Mr le Maire propose de faire des travaux par le biais d'une entreprise, afin de diminuer la pente de chaque côté du ralentisseur. Des devis à différentes entreprises de travaux public vont être demandés.
- Percolateur : le percolateur de la MTL ne fonctionnant plus correctement, Mr le Maire propose d'acheter une cafetière professionnelle avec 2 verseuses thermos supplémentaires pour un montant total de 334, 02 € TTC.
- Affouage : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les Affouage ont rapportés à la commune 1504 € (6 € le stère) pour cette année.
- Eglise : Mr le Maire fait part du problème rencontré à l'Eglise (invasion de mouches). Il a dû faire intervenir une entreprise spécialisée qui est venue une première fois disposer des fumigènes (coût : 200€), puis une deuxième fois (gratuitement). Malgré tout, des mouches étaient encore vivantes, l'entreprise a donc dû mettre sur chaque mur des bâches imprégnées de produits insecticides (coût : 250 €).  
Une administrée a ensuite proposé de se charger du lourd nettoyage de l'Eglise et ne pas faire appel à l'entreprise de nettoyage qui voulait demander 600 € H.T.  
Le Conseil Municipal propose de la remercier. Un bon d'achat de 50 € lui sera offert.

### Points divers :

- Eclairage route de Taxenne : Après des mois de bataille avec Enedis et une entreprise privée, Mr le Maire nous informe qu'une solution temporaire a été enfin trouvée. Les travaux sont prévus la semaine prochaine.
- Parcelle ZI 56 : Mr le Maire a rencontré l'avocat de la Mairie la semaine dernière. Il nous explique la procédure qui se fera en 2 temps.  
  
1/ Partie administrative : saisie du procureur afin de mener une enquête publique, pour déterminer l'utilité publique du projet (parking), puis consultation des domaines pour une estimation du prix du terrain.

Montant demandé par l'avocat pour cette partie : 2500 € HT.

2/ Partie judiciaire : jugement au tribunal

Montant demandé par l'avocat : 2650 € HT

La durée de la procédure sera d'environ 1 an et demi.

Lors de la prochaine séance, le conseil municipal délibèrera afin de donner tous les pouvoirs à Mr le Maire pour lancer la procédure d'expropriation.

- Logement de la boulangerie : suite à l'état des lieux fait cette semaine le logement est habitable dans l'état. Seule une pièce sera retapissée aux frais de l'ancien locataire.

Le montant du loyer sera de 600 € (550 € et 50 € de charges). La superficie sera communiquée ultérieurement. Une régularisation des charges (chauffage) sera faite chaque année.

- Balayage village : la société chargée du balayage des rues de la commune proposait de faire un dernier passage avant l'hiver. Les rues n'étant pas très sales, le conseil municipal refuse. L'entreprise reviendra au printemps.

- MAM : Mr le Maire nous lit le courrier envoyé par la MAM qui nous demande de baisser le loyer de l'appartement (ancienne poste) à 300 €.

Ce point fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

- Conseil des jeunes : Mr le Maire nous lit le courrier envoyé par la Maire et la 1ere adjointe du conseil municipal des jeunes. Ces dernières proposent d'organiser un concours d'illuminations de Noël.

Le conseil municipal approuve.

**Prochain conseil municipal : mercredi 3 novembre à 19h00.**

Fin de séance : 21h23